



Les échos

Ver sur Launette

Loisy

Avril 2026

Sommaire

Éditorial	1
État civil	2
Le nouveau conseil municipal	3
Compte-rendu du conseil municipal	4
Cadre de vie et citoyenneté	6
Festivités	7
Solidarité - CCAS	9
Enfance et école	10
Associations	11
Informations diverses	14
Jeux	16

Chères Vernoises, Chers Vernois,

Lors de l'installation du nouveau conseil municipal vendredi 20 mars 2026, j'ai tenu à exprimer ma profonde gratitude aux 322 électeurs qui ont choisi de nous accorder leur confiance le 15 mars dernier au scrutin des élections municipales.

En 2020, nous avons recueilli 223 voix; avec 322 suffrages recueillis lors du scrutin de 2026, notre liste VER Vous l'avenir ensemble a donc progressé et ce malgré les appels à l'abstention du à une unique liste candidate.

Je remercie la population de Ver Sur Launette pour la confiance qu'elle nous a accordée et je mesure, soyez-en certains, l'ampleur de la tâche qui nous est confiée en ces temps complexes et difficiles.

C'est avec fierté et humilité que j'accepte de nouveau la responsabilité de servir notre belle commune en tant que maire. Cette fonction exige un engagement total au service de l'intérêt général et du bien-être de tous les habitants.

Je souhaite également adresser mes remerciements les plus sincères aux élus du mandat précédent. Ils ont consacré pour certains, temps et énergie au service de notre commune et de ses habitants. Leur engagement mérite tout notre respect.

Ma gratitude va aussi à l'ensemble du personnel communal, tous services confondus. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur dévouement ont été essentiels tout au long du précédent mandat.

Je tiens à leur dire que nous continuerons ensemble à œuvrer, avec la même exigence et le même esprit de service, pour le bien des Vernois.

Pour les six prochaines années, nous mettrons tout en œuvre pour que notre village continue de prospérer tout en conservant son identité. Nous serons au service de la collectivité et soyez assurés de notre détermination pour mener à bien les nombreuses tâches qui nous attendent.

Ver Sur Launette nous offre un cadre de vie exceptionnel entre champs et forêt que nous voulons préserver tout en continuant à l'améliorer. Ver Sur Launette restera une commune authentique, riche de son patrimoine, de son histoire, une commune qui se tourne vers l'avenir tout en étant fière de son passé, une commune où il fait bon vivre.

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi : 14h-18h
Mardi : 14h-18h
Mercredi : Fermé
Jeudi : Fermé
Vendredi : 14h-18h
Samedi sur rendez-vous

La maîtrise des dépenses publiques restera une préoccupation constante. Une gestion rigoureuse nous oblige. Chaque euro investi devra profiter directement aux habitants.

Ensemble, nous allons écrire une nouvelle page de l'histoire de notre commune. C'est aussi ensemble, que nous ferons de notre village un lieu agréable à vivre, grâce à votre civisme.

Les mauvais stationnements, les déjections canines sur les trottoirs et espaces verts, etc. doivent cesser, pour le bien être de tous !

Bien respectueusement.

Betty COËLLE,
Maire

État civil



Naissances:

> Eden RIES le 03/02/2026

Toutes nos félicitations aux parents



Décès:

> M. Amar EL AYACHI le 28/02/2026

Toutes nos condoléances aux familles



Prochains passages de la balayeuse

- Le 22 avril
- Le 24 juin

N'oublions pas de ne pas laisser notre voiture à cheval sur la route et le trottoir si nous voulons que ce soit balayé.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play App Store



Agenda

Dimanche 5 avril : Pâques-chasse aux œufs. A Loisy - 11H devant la bibliothèque (rue Gérard De Nerval)

Samedi 18 avril : Concert à l'église Saint-Denis à 18h - Récital violon & piano - Musiques de films

Samedi 2 et dimanche 3 mai : Fête foraine, feu d'artifice et brocante

Samedi 27 juin : Sortie à Amiens organisée par Ver Loisy'r

Samedi 4 juillet : Sortie à la mer organisée par Ver Loisy'r

Mardi 14 juillet : Cérémonie, pique-nique républicain et concours de pétanque

Vos élus



Betty COËLLE
Maire



Eric VAUDE
1er Adjoint
Travaux et urbanisme



Stéphanie AUDRAIN
2ème Adjointe
Ecoles et jeunesse



Guillaume GAST
3ème Adjoint
Cadre de vie et
citoyenneté



Céline NACCI
4ème Adjointe
Animation et C.C.A.S



Violaine BLANCHET



Philippe COLIN



Thierry CRESSAUT



Annie GAHETE



Armandine GOUT



**Jean-Baptiste
KAWINSKI**



Dominique LALOT



Sylvie MASTINI



Delphine RENAUD



Lucas SUBTIL

- Commission Travaux : Éric VAUDE, Philippe COLIN, Thierry CRESSAUT, Jean-Baptiste KAWINSKI, Dominique LALOT, Sylvie MASTINI, Lucas SUBTIL.
- Commission École : Stéphanie AUDRAIN, Guillaume GAST, Céline NACCI, Jean-Baptiste KAWINSKI.
- Commission Environnement : Guillaume GAST, Annie GAHETE, Jean-Baptiste KAWINSKI, Lucas SUBTIL.
- Commission Animation : Céline NACCI, Stéphanie AUDRAIN, Guillaume GAST, Philippe COLIN, Thierry CRESSAUT, Jean-Baptiste KAWINSKI, Sylvie MASTINI.
- Commission C.C.A.S: Céline NACCI, Violaine BLANCHET, Thierry CRESSAUT, Armandine GOUT, Sylvie MASTINI.
- Commission Communication : Guillaume GAST, Stéphanie AUDRAIN, Céline NACCI.
- Commission finances : tous les conseillers

Conseil municipal du 3 février 2026

1- Poursuite des études préliminaires en vue de la mise en place d'une procédure d'utilité publique DUP et approbation de la demande d'autorisation de pénétrer

Il est distribué les rapports du cabinet URBANAE et du SISN pour poursuivre la procédure de DUP dans l'affaire des ruissellements.

La Commune de Ver Sur Launette est située sur le bassin versant de la Nonette et se trouve concernée régulièrement par des phénomènes de ruissellement et l'érosion des sols.

Elle a été à plusieurs reprises impactée par des coulées de boue dans sa partie ouest, au niveau du versant agricole situé au lieu-dit « Le Chemin de Saint-Sulpice. En effet, certaines maisons d'habitations, situées dans le lotissement situé en aval des parcelles objet de la présente demande, ont connu plusieurs sinistres dus à ces phénomènes de coulée de boue. Une action en justice a notamment été engagée à l'encontre de la Commune et de l'agriculteur exploitant la parcelle située en amont par l'un des propriétaires habitant rue du Vieux Moulin, ce dernier ayant connu des sinistres en 2018, 2020 et deux en 2024 (inondation des jardins et sous-sol). Une expertise judiciaire a été diligentée et se trouve, actuellement en cours, étant précisé que la défense des intérêts de la Commune de Ver-sur-Launette a été confiée à un avocat.

Dans le cadre du SAGE de la Nonette, le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) œuvre à la réduction du ruissellement et de

l'érosion des sols sur le bassin versant de la Nonette, afin d'améliorer la qualité des cours d'eau.

À cette fin, le SISN développe des programmes d'aménagements fondés exclusivement sur des techniques d'hydraulique douce (haies, noues, fascines, bandes enherbées, etc.), ayant pour but de réduire l'impact des ruissellements et des coulées de boue lors des événements fréquents d'intensité moyenne, qui sont les plus dommageables à long terme.

En date du 24 septembre 2019, la préfète de l'Oise a pris un arrêté inter préfectoral portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement au bénéfice du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) concernant la mise en place d'un programme d'aménagements et de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de la Launette, et notamment sur la Commune de Ver-sur-Launette.

Dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) obtenue, le SISN avait proposé un ensemble d'aménagements d'hydraulique douce. Toutefois, en raison d'un désaccord entre la commune et les exploitants concernant l'entretien, ces travaux n'ont pas pu être réalisés par le SISN.

En effet, la Commune souhaitant procéder à une acquisition amiable des parcelles concernées par les travaux d'aménagements, a engagé des discussions avec les propriétaires et les agriculteurs exploitants afin de trouver un accord en contrepartie d'indemnités. Elle a également adressé des offres d'acquisition amiable.

L'ensemble des démarches menées par la Commune auprès des propriétaires n'ont pas trouvé de suite favorable.

En 2025, la Commune a missionné le cabinet URBANAE, cabinet de conseil en ingénierie foncière et un cabinet d'avocat, pour l'accompagner dans le choix et la mise en place de la procédure d'utilité publique adéquate.

Il est décidé à ce jour de recourir à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Dans cette perspective, le SISN a proposé de nouveaux aménagements d'hydraulique douce visant à réduire les désordres causés par les ruissellements.

Les aménagements proposés par le SISN se composent d'ouvrages d'hydraulique douce implantés en limite des parcelles agricoles et de la zone urbaine. Il prévoit la mise en place d'une bande enherbée en aval des parcelles cultivées, renforcée par une haie ou une fascine. Ces aménagements sont complétés par un fossé d'infiltration, une noue enherbée et un merlon, implantés sur une parcelle enherbée de forme triangulaire située en limite de la zone urbanisée.

Dans ce programme, plusieurs catégories d'actions sont proposées :

- Des freins hydrauliques
- Des guides aux écoulements

Ces ouvrages ont pour fonction de canaliser, diriger et contenir les eaux de ruissellement. Ils sont dimensionnés pour ralentir dynamiquement les flux, favoriser l'infiltration et accroître la sédimentation.

Une étude de l'évaluation de l'impact sur le ruissellement du schéma d'aménagement sur la commune de Ver-sur-Launette suivant la méthode rationnelle, a

été réalisée par le Bureau d'étude LIOSE à la demande du SISN, afin de confirmer la pertinence des ouvrages et travaux envisagés. Le rapport d'étude en date du 3 décembre 2025 confirme l'intérêt de ces ouvrages.

Dans ce contexte, considérant le caractère d'intérêt général et l'urgence de mise en oeuvre du projet d'aménagements d'hydraulique douce afin de limiter les ruissellements et d'éviter les inondations, notamment, des maisons d'habitations situées dans le lotissement en aval des parcelles agricoles, la Commune envisage une procédure d'expropriation (via la déclaration d'utilité publique (DUP)) qui permettrait à la Commune d'obtenir une maîtrise foncière totale des terrains devant supporter les ouvrages d'hydraulique douce.

Dans le cadre des études préliminaires à mener pour préciser le projet, la Commune souhaite faire intervenir un géomètre afin de réaliser divers relevés (levé topographique, projet de division parcellaire, etc...), qui permettront de préciser le gabarit et la nature des ouvrages d'hydraulique douce à prévoir. Le cabinet mandaté par la Commune est le cabinet BERTHE, Géomètre-Expert.

Le Conseil municipal approuve la poursuite des études préliminaires pour la mise en place de la procédure de DUP et dans ce cadre, la demande d'autorisation de pénétrer qui sera adressée au Préfet, autorise Madame le Maire à solliciter Monsieur le Préfet en vue de l'obtention d'un arrêté préfectoral de pénétrer sur les parcelles concernées par le projet d'aménagement d'hydraulique douce.

2. Devis géomètre pour plan topographique identifiant le bassin versant

Approbation du devis reçu d'un géomètre expert foncier, ayant pour mission de relever la zone indiquée sur la demande pour un coût de 4 490 euros HT.

3. Questions diverses

a. Titularisation d'une employée en contrat à durée déterminée.

b. Signature d'une convention avec une personne ayant constaté la chute d'un ou plusieurs arbres menaçant de tomber sur la commune. Le conseil l'autorise à couper et récupérer le bois.

Conseil municipal du 15 mars 2026

1. Installation du conseil municipal et élection du Maire

Mme Betty COËLLE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour (15 voix), a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de quatre postes d'adjoints.

3. Élection des adjoints

La liste ayant obtenu la majorité absolue au premier tour (15 voix), a été proclamée :

- 1^{er} Adjoint, Éric VAUDE
- 2^{ème} Adjointe, Stéphanie AUDRAIN
- 3^{ème} Adjoint, Guillaume GAST
- 4^{ème} Adjointe Celine NACCI..

4. Lecture de la charte de l' élu par le maire élu

Mme le maire remet à chaque conseiller la charte de l' élu local et en fait la lecture à haute voix.

5. Élection des délégués dans les organismes extérieurs

SMOTHD

(Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit)

Titulaire : Armandine GOUT

Suppléant: Jean-Baptiste KAWINSKI

PNR

(Parc Naturel Régional Oise Pays de France)

Titulaire : Philippe COLIN

Suppléant : Lucas SUBTIL

SISN

(Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette)

Titulaire : Éric VAUDE

Suppléant : Violaine BLANCHET

Représentant Défense

Delphine RENAUD

INGEN OISE

Titulaire : Guillaume GAST

Suppléant : Annie GAHETTE

SE60

Titulaire : Dominique LALOT

6. Désignation des délégués dans les commissions d'appel d'offres et d'ouverture des plis DSP (Délégation Service Public)

Les délégués ont été désignés dans ces commissions.



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus des séances sur le site internet de la commune

Les bénévoles à pied d'oeuvre pour la commune



Ils sont la pierre angulaire du renouveau de notre village. Ce sont nos bénévoles.

Par tout temps et tout lieu, ils répondent présents tous les jeudis pour réparer et créer. Toujours très motivés et actifs, ils se sont attelés entre autre à l'intérieur de l'église mais aussi aux formidables décorations de Pâques que vous aurez à coeur de découvrir lors de la chasse aux oeufs.

Merci à Claude, Daniel, Dominique, Nicole, Patrice, Philippe et Thierry.

Sylvie MASTINI et Guillaume GAST

Cadre de vie et citoyenneté

Dépôts sauvages dans les champs et sur les trottoirs : ça suffit !



Chaque année, les déchets abandonnés dans la nature ou sur la voie publique dégradent notre cadre de vie. La commune rappelle à tous les habitants l'importance de respecter les règles de propreté et de tri des déchets. Chacun d'entre nous est concerné ! Que ce soit un mégot jeté par terre, un sac poubelle abandonné en forêt ou des gravats déposés en bord de route, chaque geste compte. La propreté de notre commune est l'affaire de tous et trier est un acte citoyen.

Quelques rappels très simples s'imposent.

Il est strictement interdit de déposer des déchets (ordures ménagères, encombrants, déchets verts, etc.) en dehors des points de collecte prévus à cet effet.

Tout contrevenant s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R. 632-1 du Code pénal).

Chaque habitant est responsable de ses déchets, du tri à l'élimination. C'est avant tout un acte d'éducation.

Pour rappel, des déchetteries sont notamment à votre disposition au Plessis Belleville et à Plailly, afin d'évacuer vos déchets de manière responsable

Hauts-de-France PRO-PRES

La neuvième édition de l'opération Hauts de France propres s'est déroulée du 06 au 08 mars 2026.

La commune s'est inscrite pour la journée du 07 mars et avait donné rendez-vous à la salle polyvalente en début d'après midi. Une vingtaine de personnes munie de gants et de gilets a répondu présent. Malheureusement, cette année encore, beaucoup de déchets ont été récoltés, cela représente environ 9m3. Plusieurs passages à la déchetterie ont été nécessaires. Merci à tous ceux qui se sont déplacés et un bravo à nos 2 jeunes recrues.

Sylvie MASTINI



Festivités

CONCERT DE MUSIQUES DE FILMS

Le 18 avril 2026 - 18 H

Eglise
Saint-Denis

Nicolas DRINCOURT
Anny CHEN
Violon et piano
Musiques de films

A Ver Sur Launette

Concert gratuit
info à contact@versurlaunette.fr

A cette occasion, une collecte de dons sera organisée
pour la rénovation de notre patrimoine



Fête et brocante du village

FÊTE DU VILLAGE

Samedi 2 mai

Manège - Trampolines

Défilé avec lampions dans les rues du village. Départ à 22h de la salle polyvalente

Feu d'artifice au stade municipal à 22h30



Dimanche 3 mai

Brocante

Buvette

Manège - Trampolines

Distribution de jetons gratuits pour les enfants de Ver et Loisy jusqu'à 12 ans



DIMANCHE 3 MAI 2026

CIRCULATION MODIFIEE



Cote de l'Orme, Place de la Croix, rue du Bois, rue Hubert Vaillant et rue du Péron,

- Le stationnement sera interdit à partir du 2 mai 2026 23H00 jusqu'au 3 mai 2026 20H00,
- La circulation sera interdite le 3 mai 2026 de 5H00 jusqu'à 20H00.

Afin d'éviter les problèmes de circulation, des arrêtés ont été pris afin de modifier le sens de circulation de certaines rues.

La circulation se fera en sens unique :

- Rue des forges : la circulation se fera de Loisy vers la rue d'Ancy,
- Chemin du Jeu d'Arc : le sens se fera de la rue Léonce Lefèvre (RD 87) vers VC5,
- Rue des Bons Voisins : le sens se fera de la rue d'Ancy vers la rue Léonce Lefèvre.



Solidarité / CCAS

Epiphanie 2026

Des rois et reines...

La galette des rois a ouvert les festivités de l'année.

C'est avec plaisir que Madame le Maire s'est rendue avec les conseillers municipaux et membres du C.C.A.S à cet après-midi pour souhaiter la bonne année et partager une part de galettes avec les aînés.

Ce premier temps de fort pour les seniors, permet de faire perdurer la tradition et également de rompre l'isolement pour certains. Galette, convivialité... et bonne humeur autour des tables.

À Ver Sur Launette, le verdict est tombé : 5 rois et 2 reines ont été couronnés. 👑

Sylvie MASTINI

ATELIERS NUMÉRIQUES

OUVERTS À TOUS

SESSION INITIATION

DE L'INITIATION À LA PRATIQUE AUTONOME

Alain, conseiller numérique, est là pour vous accompagner.

DU 13 AU 17 AVRIL
DE 13H30 À 16H00

🖥️ DÉCOUVRIR LES BASES DE L'INFORMATIQUE

🌐 APPRENDRE À NAVIGUER SUR INTERNET EN TOUTE SÉCURITÉ

✉️ ENVOYER DES E-MAILS



SUR INSCRIPTION ET GRATUIT*
*HORS ADHÉSION ANNUELLE 12€

📍 7 bis, rue Ernest Legrand
60440 Nanteuil-le-Haudouin

📞 03.44.88.37.90

SESSION PERFECTIONNEMENT

DU 18 AU 22 MAI
DE 13H30 À 16H00

🔍 EFFECTUER DES DEMARCHES EN LIGNE AVEC NOS CONSEILLÈRES FRANCE SERVICES

✉️ MAÎTRISER LE TRAITEMENT DE TEXTE RÉDIGER DES COURRIERS

🧠 DÉCOUVRIR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Membre de la Fédération des centres sociaux de France
Centre Socioculturel les Portes du Valois
7 bis rue Ernest Legrand
60440 Nanteuil-le-Haudouin
Tel : 03.44.88.37.90
E-mail : accueil@csps.fr

RAPPEL - Aide au pouvoir d'achat

Compte tenu des difficultés rencontrées par certains habitants, le CCAS reconduit l'octroi d'une aide d'un montant de 100 euros par foyer pour 2026.

Les conditions d'obtention sont les suivantes :

- Avoir un revenu fiscal de référence de l'ensemble du foyer n'excédant pas 17 438 euros
- Fournir l'ensemble des déclarations d'impôts 2025 du foyer
- Fournir un RIB

Documents à déposer en mairie.

Le CCAS

Moment de convivialité au restaurant l'Orée de la forêt pour nos aînés !

Pour les aînés ayant fait le choix du restaurant, le rendez-vous était fixé pour le 05 février. Quarante et un convives se sont retrouvés autour d'un bon repas à l'Orée de la forêt. Un moment apprécié de tous !

Sylvie MASTINI



Enfance - Ecole



RPI Ver-sur-Launette et Eve

Le programme sur les couleurs qui se poursuit

Fil conducteur de l'année, les couleurs étaient de sortie pour les mois de février et de mars. Ainsi, deux nouvelles couleurs étaient à l'affiche pour le projet pédagogique des enseignants avec leurs élèves et les ATSEM.

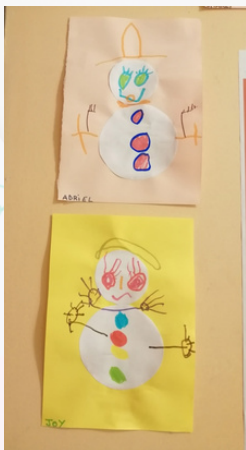
Samedi 28 mars, c'était le carnaval dans les rues de Ver sur Launette. Comme de coutume, un grand défilé était organisé. L'assistance était nombreuse avec son lot d'animations pour les enfants. Nous remercions tout particulièrement l'association ADE Forever, les enseignants et le personnel communal d'avoir contribué à la réussite de l'événement.

La Commission école



Périscolaire : De nombreuses activités en ce début d'année...

En ce début d'année, les activités ont été nombreuses et variées au périscolaire. Les enfants ont, tout d'abord, souhaité une bonne année 2026 puis atelier bonhomme de neige par les plus petits.



Vous venez d'arriver sur la commune de Ver-sur-Launette ou votre enfant est né en 2021, vous devez obligatoirement passer en mairie pour réaliser une pré-inscription de votre enfant en vue de la rentrée scolaire 2026.

Ensuite, l'inscription se fera au niveau de l'école du **27 avril au 31 mai 2026** en ayant préalablement pris rendez-vous avec la directrice de l'école maternelle de Ver sur Launette (Mme Clara, 03.44.54.02.37) ou de l'école élémentaire de Eve (Mme Torrez, 03.44.21.09.54).

Différents documents seront alors demandés : fiche d'inscription complétée, livret de famille, carnet de santé et de vaccination à jour, ...

Pour l'inscription au périscolaire et à la cantine, un dossier vous sera remis courant juin.

Portes ouvertes de l'école maternelle

Organisée pour les parents des enfants qui seront inscrits à l'école maternelle à compter de la rentrée 2026/2027, la matinée Portes ouvertes aura lieu le **samedi 31 mai 2026 de 10h à 12h**.

Accueillis par les enseignants, Mme Clara et M. Blache, les ATSEM Valérie et Manon et par les élus, les parents pourront ainsi visiter les locaux de l'école et du périscolaire, se renseigner sur le fonctionnement de la cantine et des temps périscolaires mais aussi sur le logiciel de réservation des prestations.

Nous vous attendons donc nombreux !

Stéphanie Audrain



Début mars, chacun a pu montrer sa créativité à travers la fabrication de masques en ces temps de carnaval.

Peinture, gomettes, paillettes, strass...

Chaque masque est unique!

Stéphanie Audrain



Les inscriptions pour la brocante ont commencé le vendredi 20 mars, une trentaine de personnes se sont déplacées en mairie.

Il reste des mètres disponibles.

Pour réserver :

- fiche d'inscription à télécharger sur le site de la mairie
- photocopie de votre carte d'identité
- justificatif de domicile de - de 3 mois

Plus d'infos :

assoverloisy.r@gmail.com

06.19.93.11.34

Ver Loisy'r et la Municipalité organisent

une BROCANTE

A Ver sur Launette

le 3 mai 2026

5€
le mètre

4ml offerts
aux habitants

Permanence pour
inscription
en mairie
Vendredi 20 mars
de 18h30 à 20h

8 mars 2026, Journée des droits de la Femme mais aussi celle de notre loto!

Evènement toujours très apprécié, le loto permet de se réunir pour un moment de convivialité, pour se retrouver et se détendre.

Plus de 80 personnes étaient présentes ce dimanche après-midi. Une vingtaine de lots étaient à gagner dont des bons d'achat, des menus à l'Orée de la Forêt et un Air Fryer.

A cette occasion, une partie était réservée à toutes les femmes de plus de 18 ans (carton offert par l'association), la chanceuse a gagné un soin du visage en institut de beauté.



Gym Form' Bien-Etre

Fitness :

L'association vous propose des cours de gym, de renforcement musculaire, le mercredi de 18h à 19h ainsi que le vendredi en gym douce de 18h à 19h.

Les cours en musique nous apportent un réel moment de détente et de convivialité.

Des stages vous sont proposés également ainsi que des conférences sur le bien-être.

N'hésitez pas à participer. Venez nous rencontrer à la salle polyvalente aux heures de cours. Les cours sont encadrés par un professeur diplômé Brevet d'Etat Métiers de la Forme.

PROCHAIN STAGE : SAMEDI 30 MAI 2026

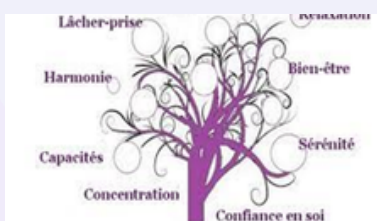
Après-midi détente Fête des mères

A 14h30 gratuit sur inscription - Places limitées - salle polyvalente de Ver.

Sophrologie :

Cette activité est proposée toutes les semaines afin de faire connaître tous ses bienfaits dans votre vie quotidienne. Apprentissage des techniques de détente, de respiration et de bien-être en groupe.

Le lundi soir à 18h à 19h30 Salle de la Bibliothèque à Loisy



Bibliothèque de Loisy :

Possibilité d'emprunter ou de consulter sur place des livres gratuitement. Nombreux livres enfants, BD, romans, Développement personnel, Biographie... Venez découvrir cet espace détente qui a été réaménagé.

Ouvert le mercredi de 14h à 16h30 sur RDV si possible

Association des Jardins Familiaux de Loisy-Ver sur Launette

Parcelles de 5 m x 10 m à louer aux jardins familiaux.

Si vous souhaitez cultiver vos légumes dans un endroit calme et profiter du paysage reposant, n'hésitez pas à nous rejoindre pour participer au maintien de la culture potagère. 2 parcelles à louer actuellement.



Pour toutes ces activités

Renseignements : Christiane HUE Tél 06 26 27 55 27

Par mail chrisgym60@gmail.com



ACTIVITES GYM – SOPHRO – LECTURE – JARDINAGE



ARTS MARTIAUX

Cours de Wing Tsun et d'escrima Latosa
Escrime
à Ver Sur Launette



Le club de Wing Tsun se réunit chaque mercredi de 19h30 à 21h à la salle multifonction de Ver sur Launette.

NOUVEAU COURS les jeudis soirs



Le style est dépourvu de mouvements acrobatiques et recherche l'efficacité à travers des techniques simples et souples.

Le club participe à de nombreuses rencontres interstyles et organise au moins un stage annuel avec le Sifu Serge Parisi 6^{ème} dans.

Un cours d'essai est possible et gratuit.

**Merci de contacter Nicolas au
0685101912**

nicolas.goruk@orange.fr



L'ADE FOREVER : LE CŒUR BATTANT DE NOS ECOLES

Des moments de partage et de joie pour soutenir les projets pédagogiques de Ver-sur-Launette et d'Eve.

Entre rencontres, fêtes et actions concrètes, chaque initiative de l'ADE est l'occasion de créer du lien et d'enrichir la vie scolaire de nos enfants.

♦ ACTUALITES 2026 ♦



Un apéro pour bien démarrer l'année

Dès la rentrée, les familles se sont retrouvées autour d'un apéro convivial organisé par l'ADE. Un moment simple et chaleureux pour discuter, faire connaissance et lancer l'année sous le signe de la bonne humeur



Douceurs de Pâques

Pour les fêtes de Pâques, l'association a proposé une vente de chocolats, permettant aux familles de se faire plaisir tout en soutenant les projets des écoles.



Un Carnaval haut en couleurs et gourmand !

Le 28 mars, les rues de Ver-sur-Launette se sont illuminées grâce au défilé du carnaval des maternelles, encadré par l'ADE. Sous le thème des couleurs, les enfants ont défilé avec enthousiasme, suivis par leurs familles. Après la parade, un goûter festif attendait tout le monde : crêpes, gâteaux et boissons étaient au menu. Les enfants ont pu déguster une crêpe ou un morceau de gâteau offert, tandis que l'association proposait des gourmandises à la vente pour prolonger la fête.



Un repas pour célébrer la fin d'année

Pour clore l'année en beauté, l'ADE proposera un repas convivial avec DJ après le spectacle de fin d'année des écoles, le 19 juin. Une belle occasion de se retrouver tous ensemble, familles, enseignants et enfants, pour partager un bon moment et fêter les souvenirs de l'année.



À QUOI SERT VOTRE SOUTIEN ?

Chaque événement organisé par l'ADE est une nouvelle opportunité de passer du temps ensemble, dans la joie et la simplicité.

La présence et le soutien des familles à chacun de ses événements a permis à l'association de financer les projets pédagogiques mis en place par l'équipe enseignante :

- Concours kangourou pour les élèves de CM1/CM2
- Sortie spectacle de danse des maternelles et de la classe de CP
- Venue du cirque à l'école maternelle.
- Picardie lait pour les maternelles
- DJ pour le spectacle de fin d'année et soirée dansante
- Matériel pour l'école primaire



♥ REMERCIEMENTS ♥

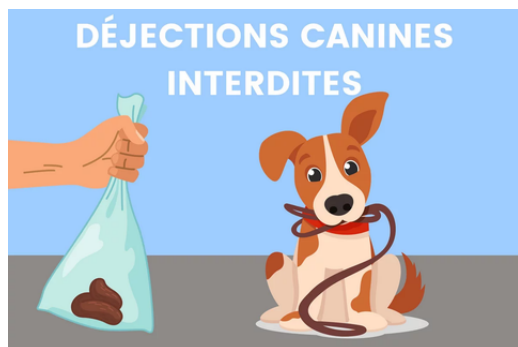
Chaque événement est une opportunité de passer du temps ensemble dans la joie. Un immense merci à tous les bénévoles, aux familles et aux enseignants pour leur précieuse participation et leur constante bonne humeur !

Contact ADE Forever: ade.forever60gmail.com

Instagram: [@ade_for_ever](https://www.instagram.com/ade_for_ever)



Informations diverses



Fléau sur notre commune!

La loi rappelle que les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leur animal sous peine d'une amende pouvant aller de 35 à 150 euros.

Au-delà de cette sanction, il s'agit avant tout d'un geste de civisme et de respect envers les autres.

C'est également une question d'hygiène et de santé publique. Une déjection canine met plusieurs mois à se décomposer et contient des bactéries dangereuses pour les humains comme pour les animaux.

Les chiens (tenus en laisse) sont les bienvenus dans l'espace public, pas leurs déjections !

Alors, un geste très simple s'impose : prendre un petit sac et ramasser, etc. Simple, non ?



**4 Jours
de Dunkerque**
**GRAND PRIX
DES
HAUTS-DE-FRANCE**

Le Pays de Valois sera, pour la deuxième année consécutive, territoire d'accueil des 4 Jours de Dunkerque, l'une des courses cyclistes les plus emblématiques des Hauts-de-France.

Mercredi 20 mai 2026, le grand départ de cette 70e édition s'élancera de Lagny-le-Sec, traversera 15 communes du Valois, cette première étape se poursuivra dans l'Aisne pour s'achever à Laon.

À l'occasion du passage des 4 Jours de Dunkerque dans le Pays de Valois, la communauté de communes lance un appel à bénévoles pour participer à l'organisation de cet événement sportif d'envergure.

Plus d'infos sur : mobilite@cc-paysdevalois.fr

Partenaires financiers

Confédération européenne

Région Hauts-de-France

France

Nord

Oise

Pays de Valois

www.canal-seine-nord-europe.fr

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Partenaire de la Maison du Canal

ARC
Association Régionale de
COMPIÈGNE

Votre projet d'acquisition, Notre expertise en financement et en fiscalité



Le choix d'acquérir un bien, que ce soit pour l'occuper ou pour investir, réclame réflexion.

Quand on n'a pas d'expérience ni de spécialiste dans son entourage, c'est toujours délicat de se faire conseiller.

Pourquoi l'ADIL est votre meilleur allié ?

- Nos conseillers juristes sont spécialistes du droit de l'immobilier et du logement, et disposent d'outils et d'expérience pour analyser le marché immobilier et identifier avec vous les meilleurs modèles de financement,
- Ils sont neutres, salariés d'association d'intérêt général, indépendants de toute forme de commerce,
- Ils connaissent les aides financières nationales et locales : prêt à taux zéro, prime accession verte ou sociale, défiscalisation du locatif...
- Ils peuvent construire avec vous un plan de financement et des argumentaires pour négocier vos prêts
- Et, enfin, leur conseil est gratuit sans limitation du nombre de consultations.



Un seul réflexe : l'ADIL !

ADIL de l'Oise – 17 rue Jean Racine à Beauvais et 43 lieux de permanence sur rendez-vous – 03 44 48 61 30 – contact@adil60.fr



Votre santé : ce que rembourse l'Assurance Maladie et ce qui peut rester à votre charge !

L'Assurance Maladie rembourse la majeure partie de vos dépenses de santé.

Toutefois, une partie peut rester à votre charge. C'est ce que l'on appelle le reste à charge.

Le reste à charge, qu'est-ce que c'est ?

Le reste à charge correspond à la somme qui n'est pas remboursée par l'Assurance Maladie après une consultation, un examen, l'achat de médicaments ou une hospitalisation. Cette somme peut être remboursée, en tout ou partie, par votre complémentaire santé (mutuelle).

Quelques exemples :

- Une consultation chez le médecin. Pour une consultation à 30 €, l'Assurance Maladie rembourse une grande partie. Une participation forfaitaire de 2 € reste à votre charge.
- Des médicaments prescrits. Lors de l'achat de médicaments, une franchise médicale de 0,50 € par boîte peut rester à votre charge.
- Une hospitalisation. Un forfait hospitalier de 23 € par jour peut être demandé. Il correspond à votre participation aux frais liés à votre séjour.

Dans certaines situations, vous ne payez rien.

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge à 100 %, notamment :

- en cas d'affection de longue durée (ALD) ;
 - à partir du 6^e mois de grossesse ;
- si vous bénéficiez de la Complémentaire santé solidaire ;
 - pour certains soins spécifiques.



Pour consulter directement le montant de vos participations et franchises, connectez-vous sur votre compte ameli.

En savoir + sur le reste à charge : www.ameli.fr

X	T	T	K	R	U	U	X	J	É	S	F	Q	E	J
J	D	E	S	K	W	H	H	J	C	H	O	U	P	X
U	C	Q	S	U	G	S	S	T	H	Z	V	A	O	M
X	A	N	A	V	E	T	Q	Z	A	V	E	B	I	O
T	M	C	A	S	D	X	F	A	L	O	E	K	S	I
O	P	O	I	R	E	A	U	G	O	T	S	I	B	G
A	A	V	Q	C	E	G	R	E	T	X	J	O	B	N
M	N	E	W	C	A	A	É	E	T	S	W	U	J	O
S	U	É	R	H	D	R	R	R	E	W	L	L	T	N
V	L	D	P	I	C	A	O	H	A	B	C	L	V	G
N	E	K	S	I	V	E	Q	T	E	N	U	N	G	M
F	Q	S	U	E	N	F	J	Y	T	P	I	F	W	O
L	A	I	T	U	E	A	K	Q	I	E	W	U	N	N
D	M	U	M	Q	U	O	R	N	J	Y	O	U	M	L
W	D	U	R	Y	T	U	M	D	B	Q	O	F	H	I

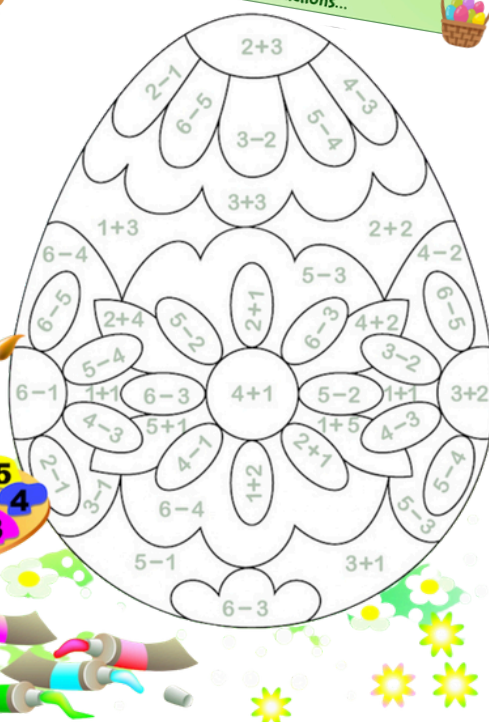
Le printemps

betterave
 bulbe
 campanule
 carotte
 chou
 échalotte
 épinard
 géranium
 laitue
 lupin
 navet
 oignon
 poireau
 pois
 radis

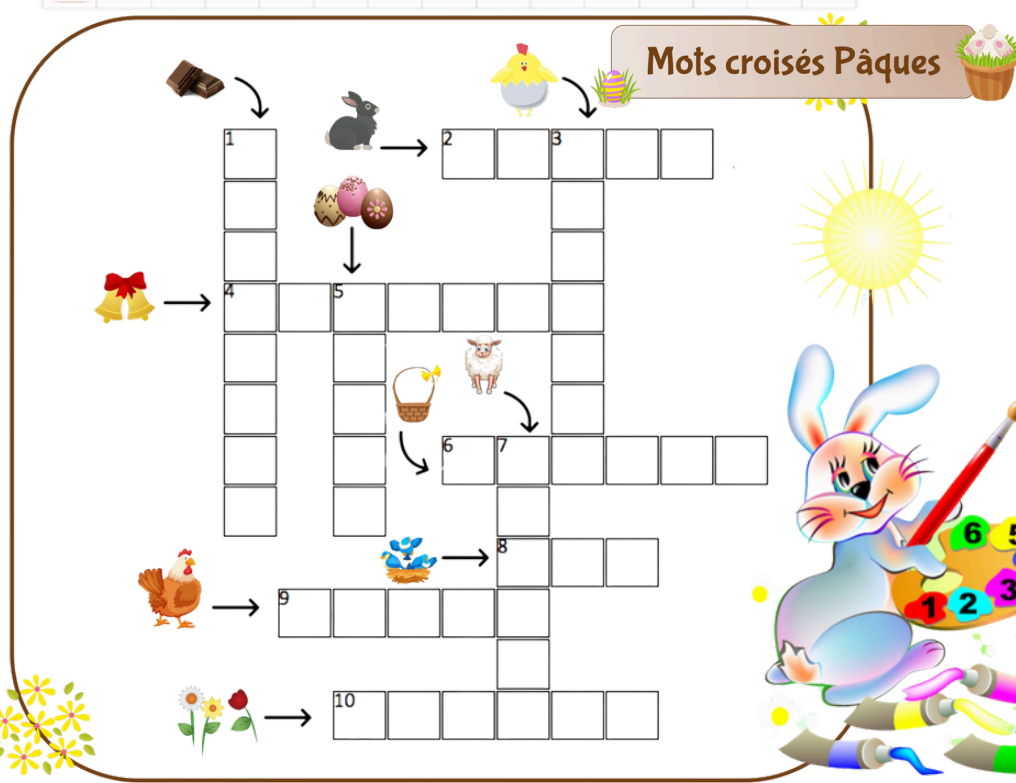


Coloriage magique

Additions & soustractions...



Mots croisés Pâques



6	5		2	1			7		
1	8			3	7				
	7	9		4	6		3	1	
4			3	8		9		6	
9	6	5	7	2					
		2				1	5	7	
		6	9		8	2	1		
7			1		2	3		4	
5	2	1		6	3		8		

			2						
	8			3	7		9		
2	7	9	8						
							2	6	
9			7	2	1				
8		2	6					7	
3		6			8				
				5	2			4	
	2			6			8	9	

Sudoku

Remplir les cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases.